

**Mise au point de l'Ordre des ingénieurs du Québec :
Erreur dans la correction d'une version de l'examen professionnel**

Montréal, le 8 juin 2021 – L'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) désire faire le point sur une erreur humaine survenue dans la grille de correction de l'une des versions de son examen professionnel.

Entre le 20 février 2020 et le 24 avril 2021, il s'est avéré que la grille de correction d'une des quatre versions de l'examen professionnel qu'utilise l'Ordre comportait une erreur. Durant cette période, un total de 3112 examens professionnels ont été effectués, toutes versions confondues. Dès que l'incident a été constaté, l'Ordre a confié le mandat à la firme RCGT de valider l'intégrité du processus et de procéder à une nouvelle correction des examens affectés par la situation.

Au terme de cette nouvelle correction, il a été décelé que 52 candidats avaient obtenu une mention d'échec à l'examen alors que ces derniers auraient dû avoir une mention de réussite.

Les vérifications des examens ont permis de confirmer qu'aucun candidat ayant réussi l'examen professionnel n'aurait dû se retrouver en situation d'échec. Par conséquent, l'ensemble des personnes qui ont réussi l'examen durant cette période et qui ont depuis obtenu leur titre d'ingénieur respectent en bonne et due forme les exigences pour faire la pratique du génie. Rappelons que la réussite de l'examen professionnel de l'Ordre est parmi l'un des différents critères à remplir afin d'obtenir le titre d'ingénieur au Québec.

L'Ordre est à communiquer individuellement avec chacune des personnes ayant effectué la version de l'examen en question afin de les aviser de l'incident.

L'Ordre est sensible aux impacts que cette situation peut voir occasionné chez les personnes qui se sont vu octroyer la mention échec. Il leur offrira un accompagnement accéléré dans les prochaines étapes de l'obtention de leur titre d'ingénieur et étudiera de manière personnalisée chaque dossier en fonction des difficultés encourues.

À la suite de cet incident, des mesures additionnelles ont été mises en place afin d'éviter que pareille situation ne se reproduise. À cet effet, l'Ordre s'est notamment adjoint l'expertise d'une firme externe.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

L'Ordre des ingénieurs du Québec a eu 100 ans en 2020. Il regroupe quelque 65 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. Il a pour mission d'encadrer la pratique de l'ingénieur et de soutenir le développement de la profession afin d'assurer la protection du public. Pour plus d'information, consultez le site oiq.qc.ca.

Source : Anne-Marie Beauregard
Conseillère en affaires publiques
Ordre des ingénieurs du Québec
Tél. : 514 441-3697 (cell.)

Pour connaître rapidement les nouvelles concernant l'Ordre, joignez-vous à ses communautés virtuelles :

- Facebook : facebook.com/oiq.qc.ca
- Twitter : twitter.com/OIQ
- LinkedIn : linkedin.com/company/ordreingenieursqc/
- YouTube : youtube.com/user/ordredesingenieurs
- Instagram : instagram.com/ordreingenieursqc/